

Déclaration de protection des données de la Fondation MPR Enveloppe des édifices

| | |
|----------------|--|
| Tirage | 1 |
| Valable dès le | 1 ^{er} septembre 2023 |
| Coordonnées | Fondation MPR Enveloppe des édifices Oberwiesenstrasse 2 8304 Wallisellen 044 244 41 50 gebaeudehuelle@vrmservices.ch https://vrm-gebaeudehuelle.ch/fr |
| Remarque | Sauf mention expresse, toutes les désignations de personnes et de fonctions ainsi que les dispositions du présent règlement s'appliquent indifféremment à tous les sexes. |

MPR ENVELOPPE DES ÉDIFICES

Modèle de préretraité de la branche de l'enveloppe des édifices

Contenu

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | Contact..... | 3 |
| 2. | Notions et bases juridiques..... | 3 |
| 2.1. | Notions | 3 |
| 2.2. | Bases juridiques..... | 3 |
| 3. | Principaux acteurs et leurs tâches..... | 4 |
| 3.1. | Fondation Modèle de préretraité Enveloppe des édifices, ci-après « Fondation MPR Enveloppe des édifices »..... | 4 |
| 3.2. | Organe d'application, MPR Services | 4 |
| 3.3. | Commission paritaire nationale de la branche suisse de l'enveloppe des édifices (CPN EE) et la Caisse de compensation familiale GEFAK Bâle-Campagne (GEFAK BL)..... | 5 |
| 3.4. | InkassoPool..... | 5 |
| 3.5. | Système d'information Alliance construction (SIAC)..... | 5 |
| 4. | Principes relatifs au traitement des données..... | 6 |
| 5. | Collecte de données et données traitées dans le cadre des tâches exécutées..... | 7 |
| 5.1. | Cotisations | 7 |
| 5.1.1. | Collecte de données..... | 7 |
| 5.1.2. | Données relatives aux entreprises..... | 7 |
| 5.2. | Gestion des cas de prestations..... | 7 |
| 5.2.1. | Collecte de données..... | 7 |
| 5.2.2. | Données relatives aux travailleurs | 8 |
| 5.3. | Activités de contrôle | 8 |
| 5.4. | Statistiques et analyses | 8 |
| 6. | Transmission de données aux tiers impliqués dans l'exécution de la CCT-MPR | 9 |
| 7. | Transmission de données à d'autres tiers | 9 |
| 8. | Fichiers de données..... | 10 |
| 8.1. | Registre des entreprises de la branche de l'enveloppe des édifices..... | 10 |
| 8.2. | Portail ima-outil de déclaration des salaires..... | 10 |
| 8.3. | Système d'information Alliance construction (SIAC)..... | 10 |
| 9. | Données à l'étranger..... | 10 |
| 10. | Sécurité des données | 11 |
| 11. | Site web / portail / notifications et communications..... | 11 |
| 11.1. | Cookies | 11 |
| 11.2. | Fichiers de journalisation | 11 |
| 11.3. | Pixels espions | 12 |
| 12. | Services de tiers | 12 |
| 12.1. | Infrastructure numérique | 12 |
| 12.2. | Communication, audioconférences et visioconférences | 12 |
| 13. | Questions et requêtes relatives à la protection des données..... | 13 |

MPR ENVELOPPE DES ÉDIFICES

Modèle de préretraité de la branche de l'enveloppe des édifices

Nous protégeons votre sphère privée et vos données privées. Nous collectons, traitons et utilisons vos données personnelles en conformité avec le contenu des présentes dispositions sur la protection des données et les prescriptions applicables en matière de protection des données, en particulier la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Les présentes dispositions sur la protection des données précisent les données personnelles que nous collectons, traitons et utilisons à votre sujet. Par conséquent, nous vous prions de lire attentivement ce qui suit.

1. Contact

Fondation MPR Enveloppe des édifices

Direction

Oberwiesenstrasse 2

8304 Wallisellen

gebaeudehuelle@vrmservices.ch

2. Notions et bases juridiques

2.1. Notions

On entend par « données personnelles » toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable. Une personne concernée est une personne dont les données personnelles font l'objet d'un traitement.

On entend par « données » toutes les informations, qu'elles se rapportent à des personnes (données personnelles), à des entreprises ou à autre chose.

On entend par « traitement » toute opération relative à des données personnelles, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la conservation, la communication, l'acquisition, la collecte, la suppression, l'enregistrement, la modification, la destruction et l'utilisation de données personnelles.

On entend par « entreprise » toutes les unités organisationnelles (y c. les personnes physiques) ou parties d'entités (parties d'entreprise) qui déploient leurs activités de façon prépondérante dans le second œuvre, p. ex. SA, Sàrl, société en nom collectif/en commandite, succursale, entreprise individuelle, établissement, communauté de travail.

2.2. Bases juridiques

Les données sont traitées conformément à la législation suisse en matière de protection des données, notamment la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD), la loi sur la prévoyance professionnelle et ses ordonnances, ainsi que d'autres dispositions relatives à la protection des données issues d'autres lois et applicables dans des cas particuliers.

3. Principaux acteurs et leurs tâches

3.1. Fondation Modèle de préretraite Enveloppe des édifices, ci-après « Fondation MPR Enveloppe des édifices ».

La Fondation MPR Enveloppe des édifices est responsable de l'exécution de la CCT-MPR dans la branche Enveloppe des édifices. Le Conseil de fondation de la Fondation MPR Enveloppe des édifices se compose de représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs impliquées dans la CCT-MPR Enveloppe des édifices (Unia, Syna, Enveloppe des édifices Suisse). Les tâches essentielles suivantes relèvent notamment de l'exécution : prélever des cotisations auprès des entreprises assujetties sur la base de déclarations de salaires, statuer sur les demandes de rentes des travailleurs, procéder au recouvrement de tous les arriérés, verser des prestations de préretraite ainsi que des cotisations d'épargne et statuer sur les recours en matière de rentes / d'assujettissement ou mener d'autres procédures dans ce contexte.

Pour toutes les activités mentionnées ainsi que pour d'autres tâches liées à l'application et à la direction, la Fondation MPR Enveloppe des édifices a mandaté l'organe d'application MPR Services.

L'exécution de la CCT-MPR Enveloppe des édifices a été confiée aux institutions, organes et départements ainsi qu'aux tiers suivants (collectivement « acteurs ») :

3.2. Organe d'application, MPR Services

L'organe d'application de la Fondation MPR Enveloppe des édifices comprend en particulier la direction, la gestion des cas de prestations, les finances, le contrôle de gestion, l'établissement de rapports, l'encaissement / les poursuites de sanctions et répercussions des coûts, la gestion des données et le support informatique interne. Les collaborateurs de l'organe de gestion collectent des données et ont accès aux données nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Les principales tâches d'exécution effectuées par l'organe d'application sont exposées ci-dessous :

- › **Gestion des cas de prestations et versements** : Le domaine Gestion des cas de prestations est responsable du traitement des cas de prestations et du versement des prestations MPR. À l'extérieur, le domaine Gestion des cas de prestations se présente sous le titre de la Fondation MPR Enveloppe des édifices. Les principales tâches de ce domaine sont les suivantes : le traitement des demandes de prestations, l'établissement des décisions d'octroi et de refus des prestations, la collaboration avec les caisses de pension, le versement des prestations MPR, l'examen des gains excédentaires, la vérification périodique du droit à la rente / aux bonifications de vieillesse, l'établissement de rapports sur des données spécifiques à l'attention de la Fondation MPR Enveloppe des édifices ainsi que la réalisation de mandats spéciaux de la Fondation MPR Enveloppe des édifices. Les collaborateurs de la Gestion des cas de prestations collectent des données et ont accès aux données nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.
- › **Service d'encaissement** : Le service d'encaissement est responsable des cotisations (facturation, prélèvement des intérêts moratoires, recouvrement). À l'extérieur, le service d'encaissement se présente sous le titre de la Fondation MPR Enveloppe des édifices. Les principales tâches du service d'encaissement sont les suivantes : la collecte et la saisie des masses salariales des travailleurs, le contrôle des cotisations, la perception et la facturation des cotisations, l'exécution de mesures de recouvrement ainsi que des procédures de poursuite et de faillite, l'établissement de rapports sur des indicateurs spécifiques et la réalisation de mandats spéciaux de la Fondation MPR Enveloppe des édifices. Les collaborateurs du service d'encaissement collectent des données et ont accès aux données nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

MPR ENVELOPPE DES ÉDIFICES

Modèle de préretraité de la branche de l'enveloppe des édifices

- › **Candidatures** : MPR Services traite des données personnelles concernant et les candidats dans la mesure où celles-ci sont nécessaires afin d'apprécier leur aptitude pour le poste ou pour l'établissement ultérieur d'un contrat de travail. Les données personnelles nécessaires sont notamment les informations demandées, par exemple dans le cadre d'une offre d'emploi. Pour le reste, MPR Services traite les données personnelles que les candidats communiquent volontairement, notamment dans leur lettre de motivation, leur curriculum vitae et les autres documents du dossier de candidature.

3.3. Commission paritaire nationale de la branche suisse de l'enveloppe des édifices (CPN EE) et la Caisse de compensation familiale GEFAK Bâle-Campagne (GEFAK BL)

La CPN EE et la GEFAK BL vérifient l'assujettissement des entreprises à la CCT de la branche suisse de l'enveloppe des édifices, qui implique l'assujettissement à la CCT-MPR Enveloppe des édifices. En qualité d'organe d'exécution de la branche, la CPN EE et la GEFAK BL rassemblent tous les documents et informations nécessaires pour l'examen de l'assujettissement à la CCT de la branche suisse de l'enveloppe édifices. Si la documentation fournie est incomplète, ou en cas d'incertitudes sur le contenu, la CPN EE ou la GEFAK BL prend contact avec l'entreprise afin de clarifier la situation.

La CPN EE et la GEFAK BL sont responsables de l'exécution de contrôles d'assujettissement ou de contrôles d'employeurs. La CPN EE et la GEFAK B transmettent régulièrement les données pour l'administration des opérations à l'organe d'application, MPR Services.

3.4. InkassoPool

InkassoPool est le service de recouvrement des contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution pour les agences de location de services dans la branche. La Fondation MPR Enveloppe des édifices a confié à InkassoPool le mandat d'encaisser les cotisations MPR auprès des agences de location de services. Les principales tâches du service d'encaissement sont les suivantes : la collecte et la saisie des masses salariales des agences de travail temporaire, le contrôle des cotisations, la perception et la facturation des cotisations, l'exécution de mesures de recouvrement ainsi que des procédures de poursuite et de faillite, l'établissement de rapports sur des indicateurs spécifiques et la réalisation de mandats spéciaux de la Fondation MPR Enveloppe des édifices.

3.5. Système d'information Alliance construction (SIAC)

L'association paritaire Système d'information Alliance construction (association SIAC) a pour but de mettre à disposition des données à l'échelle de la Suisse pour l'application des CCT par les partenaires sociaux, et ce de manière centralisée, au moyen d'une plateforme électronique reliée à une base de données. Les parties contractantes de la CCT-MPR Enveloppe des édifices sont membres de l'association SIAC et participent au SIAC. La Fondation MPR Enveloppe des édifices enregistre dans la base de données du SIAC les données de base des entreprises ainsi que des informations relatives à leur assujettissement, à leur statut de vérifications et aux factures en cours de la Fondation MPR Enveloppe des édifices. Sur la base des données saisies par la Fondation MPR Enveloppe des édifices et les entreprises assujetties à la CCT, l'entreprise peut obtenir l'attestation CCT (document attestant si elle respecte la CCT applicable ou non) et commander des cartes SIAC pour ses collaborateurs.

4. Principes relatifs au traitement des données

La Fondation MPR Enveloppe des édifices traite les données uniquement de manière licite. Lorsque le traitement des données requiert un consentement explicite, il doit être obtenu au préalable. Un consentement donné reste valable jusqu'à sa révocation.

L'accès à des données personnelles n'est consenti que dans la mesure où cela est nécessaire à l'accomplissement des tâches ; il est réglé au moyen de droits d'accès et de rôles. Les données personnelles peuvent également être des données de clients ou des coordonnées, des données de navigation ou de l'appareil, des données de contenu, des métadonnées ou données secondaires et des données d'utilisation, de localisation, ainsi que des données sur les contrats et les paiements.

La Fondation MPR Enveloppe des édifices ne traite des données personnelles que dans la mesure où cela est nécessaire à l'accomplissement des tâches, à des fins de preuve ou en raison de prescriptions légales de conservation.

La Fondation MPR Enveloppe des édifices confie le traitement de données personnelles à des tiers également. La Fondation MPR Enveloppe des édifices peut traiter des données personnelles conjointement avec des tiers ou en transmettre à des tiers. Les tiers en question sont surtout des fournisseurs spécialisés auprès desquels la Fondation MPR Enveloppe des édifices externalise certaines tâches. Ces tiers sont aussi tenus de respecter les dispositions légales, notamment celles relatives à la protection des données.

La Fondation MPR Enveloppe des édifices peut enregistrer des données dans un système de gestion par exemple, ou au moyen de systèmes comparables. Lorsque des données sur d'autres personnes sont transmises à la Fondation MPR Enveloppe des édifices, celle-ci est tenue de garantir la protection des données de ces personnes et d'assurer l'exactitude des données personnelles en question.

La Fondation MPR Enveloppe des édifices traite en outre des données personnelles obtenues auprès de tiers et de sources publiques, ou dans l'exercice de ses tâches et activités, aux conditions et dans les limites de la loi prévues pour ce traitement.

Les données sont généralement conservées aussi longtemps que cela est nécessaire dans le cadre de l'accomplissement des tâches ou d'obligations de conservation, de la défense contre des prétentions injustifiées, et à des fins de preuve.

Ainsi, les données sur les entreprises peuvent aussi être conservées après la cessation de leurs activités, et celles sur les travailleurs et les bénéficiaires de rente, après leur décès.

5. Collecte de données et données traitées dans le cadre des tâches exécutées

5.1. Cotisations

5.1.1. Collecte de données

Afin d'accomplir leurs tâches, notamment dans le cadre de la perception des cotisations (et des intérêts moratoires), de la restitution et du recouvrement des cotisations, la Fondation MPR Enveloppe des édifices (Gestion des données et autres unités du secrétariat, le cas échéant) ainsi que le service d'encaissement collectent des données sur les entreprises qui proviennent en particulier des sources suivantes :

- a) informations et documents mis à disposition par la CPN EE, la GEFAK BL ou des entreprises
- b) site web / internet
- c) données de tiers tels que la Suva, les commissions professionnelles, les offices des poursuites et des faillites, les caisses de compensation AVS, le registre du commerce / IDE, les services de renseignement sur la solvabilité

Les masses salariales des travailleurs sont communiquées à la Fondation MPR Enveloppe des édifices par les entreprises elles-mêmes.

5.1.2. Données relatives aux entreprises

Les données relatives aux entreprises collectées et traitées par la Fondation Enveloppe des édifices via MPR Services sont d'ordinaire les suivantes :

- a) données de base telles que raison sociale, adresse, IDE, succursales et contacts
- b) masses salariales
- c) données sur les points de contact de la Fondation ainsi que sur les fournisseurs de prestations externes
- d) données relatives à un assujettissement volontaire
- e) informations sur les procédures de poursuite et de faillite

5.2. Gestion des cas de prestations

5.2.1. Collecte de données

Afin d'accomplir ses tâches, notamment dans le cadre de l'examen des demandes de prestations, du versement de prestations, de l'examen des gains excédentaires, de la vérification de la subsistance du droit aux prestations, ainsi qu'à des fins de contrôle, la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services collecte des données qui proviennent en particulier des sources suivantes :

- a) informations et documents mis à disposition par des entreprises
- b) informations et documents mis à disposition par des requérants et par des bénéficiaires de rentes
- c) site web / internet
- d) données de tiers comme les caisses de compensation AVS, la CdC, l'AI, la SUVA, les caisses de pension, les caisses de chômage.

5.2.2. Données relatives aux travailleurs

Les données relatives aux travailleurs collectées et traitées par la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services sont d'ordinaire les suivantes :

- a) nom et prénom, adresse, date de naissance, sexe, numéro d'assuré, coordonnées de paiement, activité, position, employeur, dates d'engagement ou dates des missions
- b) salaire et indemnités, contrôle des prélèvements MPR sur les décomptes de salaire et autres informations selon les règles de la CCT-MPR
- c) employeurs concernés
- d) décompte des cotisations auprès des caisses de compensation cantonales (extrait du compte individuel)
- e) appartenance à l'entreprise ou à une partie d'entreprise
- f) droits à des prestations d'autres institutions
- g) données relatives à la santé en cas de prestations en cours ou prévues du premier ou du deuxième pilier (p. ex. dossier AI).

5.3. Activités de contrôle

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services accomplit les contrôles suivants ou les fait exécuter par des tiers :

- a) Contrôles d'assujettissement : ils ont pour but de vérifier si une entreprise ou une partie d'entreprise entre dans le champ d'application de la CCT-MPR et si, par conséquent, elle est tenue de respecter les dispositions correspondantes.
- b) Contrôles d'employeurs : ils ont pour but de vérifier si les employeurs ont déclaré correctement les masses salariales des travailleurs.
- c) Contrôles des bénéficiaires de prestations : ils ont en particulier pour but de vérifier si les bénéficiaires de prestations ont déclaré correctement leurs droits à des prestations, ou les revenus réalisés, à l'égard d'autres institutions.

5.4. Statistiques et analyses

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut établir des analyses statistiques ou d'autres types d'évaluation des données qu'elle a collectées et les publier ou les transmettre à des tiers après les avoir anonymisées, soit pour elle-même, soit pour les partenaires sociaux et les organes de la CCT, les organes de surveillance, les autorités ou le public. Elle ne publie aucune donnée personnelle.

6. Transmission de données aux tiers impliqués dans l'exécution de la CCT-MPR

La Fondation MPR Enveloppe des édifices mandate parfois des tiers pour traiter les données et conclut avec eux les contrats y relatifs. Dans ce contexte, la Fondation MPR Enveloppe des édifices peut transmettre les données personnelles qu'elle a collectées aux organes suivants, dans la mesure où cela est autorisé :

- a) l'organe d'application, MPR Services
- b) la CPN EE ainsi que la GEFAK BL
- c) InkassoPool dans le cadre de l'encaissement auprès d'agences de location de services
- d) les contrôleurs et les organes de révision externes, dans la mesure où ils en ont besoin pour accomplir les contrôles / révisions. Les tiers chargés des contrôles / révisions sont notamment des entreprises spécialisées dans les contrôles / révisions visés
- e) l'association paritaire Système d'information Alliance construction (SIAC)
- f) de plus, la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services délègue une partie de la gestion de son informatique à des prestataires externes

7. Transmission de données à d'autres tiers

Dans le cadre de ses activités, la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut transmettre les données qu'elle a collectées aux organes suivants, dans la mesure où cela est autorisé (ces derniers traitant les données en question sous leur propre responsabilité) :

- a) les tribunaux, dans le cadre de procès
- b) les autorités (p. ex. inspections cantonales du travail, commissions tripartites cantonales, SECO), dans le cadre de leurs devoirs de déclarer et de fournir des renseignements
- c) les entreprises elles-mêmes, pour ce qui les concerne et ce qui concerne leurs travailleurs, aussi bien dans le cadre de la consultation en ligne du SIAC que dans le cadre de la consultation du dossier ou du droit d'accès
- d) les collaborateurs d'une entreprise dont les données ont été collectées dans le cadre d'un contrôle de l'entreprise, concernant le résultat de l'examen de leurs données
- e) les organes d'application d'autres CCT, dans le cadre d'une consultation en ligne du SIAC
- f) la CPN EE ainsi que la GEFAK BL, dans le cadre de l'assujettissement des entreprises
- g) les personnes qui consultent le SIAC en ligne, s'agissant de l'assujettissement d'une entreprise à une CCT; aucune autre information ni donnée personnelle relative à des travailleurs n'est cependant transmise
- h) d'autres organes, pour autant qu'ils disposent d'une base légale suffisante (p. ex. InkassoPool)
- i) les entreprises informatiques et techniques chargées de l'assistance, de la réalisation et de la maintenance.

8. Fichiers de données

8.1. Registre des entreprises de la branche de l'enveloppe des édifices

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services tient un registre de toutes les entreprises et parties d'entreprises actives ou susceptibles d'être actives dans la branche de l'enveloppe des édifices, dans le champ de compétence géographique de la Fondation MPR. Ce registre est utilisé pour la vérification des assujettissements, la perception des cotisations, des sanctions et la répercussion des coûts, ainsi que pour l'examen des demandes de rentes. Il sert aussi à gérer le fichier des entreprises assujetties et à établir des rapports à l'intention des autorités et des organes d'application de la CCT.

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services collecte, traite et archive dans ce contexte toutes les données mentionnées. Les données contenues dans le registre peuvent provenir de registres publics et d'autorités, de clarifications relatives à l'assujettissement, de documents fournis par les entreprises, de signalements de soupçons ou autres, de contrôles, de sanctions, de répercussions des coûts, de découvertes fortuites et de demandes directes. Toutes les données personnelles sont stockées en Suisse.

8.2. Portail ima-outil de déclaration des salaires

La Fondation MPR Enveloppe des édifices exploite un portail dans lequel les entreprises peuvent effectuer leurs déclarations des salaires. Les données nécessaires à ces fins ainsi que d'autres données saisies par l'entreprise et les utilisateurs du portail au sein de l'entreprise sont également enregistrées.

8.3. Système d'information Alliance construction (SIAC)

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services transmet au SIAC des informations sur le paiement des cotisations MPR de chaque entreprise. Ce système permet aux entreprises concernées, aux organes d'autres CCT, aux autorités et à d'autres personnes d'accéder en ligne à des informations sur l'assujettissement des entreprises et de consulter éventuellement des informations sur leur conformité aux CCT applicables (attestations CCT). Chaque entreprise est informée par le SIAC lorsqu'elle est enregistrée dans le système en ligne. Elle a la possibilité de faire inscrire dans le système ses commentaires et la mention du caractère litigieux. Aucune information concernant les travailleurs n'est rendue accessible par la Fondation MPR Enveloppe des édifices via ce système.

9. Données à l'étranger

En principe, la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services traite les données personnelles en Suisse. Les informations accessibles sur SIAC peuvent être consultées dans le monde entier.

Les données personnelles peuvent être communiquées ou exportées dans d'autres États pour les traiter ou les faire traiter, dans la mesure où le droit local garantit un niveau de protection des données adéquat conformément à l'avis du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (FPDPT) ou en vertu d'une décision du Conseil fédéral suisse. Si tel n'est pas le cas, la communication n'est admissible que si un niveau de protection des données adéquat est assuré d'une autre manière, par exemple au moyen d'un contrat, de clauses contractuelles types en matière de protection des données ou d'autres garanties appropriées. Des données personnelles peuvent exceptionnellement être exportées dans des États n'offrant pas un niveau de protection des données adéquat ou approprié lorsque les conditions particulières relevant du droit de la protection des données sont remplies, comme le consentement explicite de la personne concernée ou une relation directe avec la conclusion ou l'exécution d'un contrat.

10. Sécurité des données

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services prend des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir une sécurité des données adaptée aux risques.

L'accès aux portails mis à disposition par la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services et les données qui s'y trouvent sont protégés par des mesures adéquates (p. ex. authentification à deux facteurs). La communication numérique est soumise, comme en principe toute communication numérique, à la surveillance de masse sans motif et sans soupçon ainsi qu'à d'autres formes de surveillance par les autorités de sécurité en Suisse, dans le reste de l'Europe, aux États-Unis d'Amérique et dans d'autres pays. La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services ne peut exercer aucune influence directe sur le traitement des données personnelles qui en découle par les services secrets, les services de police et autres autorités de sécurité.

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services ne peut garantir la sécurité des données transmises par courriel, SMS ou d'autres canaux de transmission par flux de données non protégés.

11. Site web / portail / notifications et communications

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut gérer un site web et un portail, envoyer des notifications et communications par courriel et par d'autres canaux de communication tels que messagerie instantanée ou SMS. Dans ce cadre, les données ci-dessous peuvent être collectées :

11.1. Cookies

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut utiliser des cookies. Les cookies – cookies internes (*first-party cookies*) et cookies de tiers (*third-party cookies*) dont la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services utilise les services – sont des données stockées dans le navigateur personnel. Celles-ci ne se limitent pas nécessairement aux cookies traditionnels sous forme de texte. Les cookies de la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services ne peuvent pas exécuter de programmes ou transmettre des logiciels malveillants comme des chevaux de Troie et des virus.

11.2. Fichiers de journalisation

Lors de chaque accès à son site web ou à l'un des portails qu'elle propose, la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut enregistrer les informations suivantes, dans la mesure où elles sont transmises par le navigateur à son infrastructure de serveur ou peuvent être identifiées par son serveur internet : la date et l'heure, y compris le fuseau horaire, l'adresse de protocole internet (IP), le statut d'accès (code de statut HTTP), le système d'exploitation, y compris l'interface utilisateur et la version, le navigateur, y compris la langue et la version, les différentes sous-pages consultées sur le site web, y compris la quantité de données transmises, le dernier site web consulté dans la même fenêtre du navigateur (réfèrent ou *referrer*).

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services enregistre ces informations, qui peuvent aussi représenter des données personnelles, dans les fichiers de journalisation du serveur. Ces indications sont nécessaires pour mettre à disposition notre site web et les portails de manière durable, conviviale et fiable ainsi que pour pouvoir garantir la sécurité des données et, en particulier, la protection des données personnelles, y compris par des tiers ou avec l'aide de tiers.

MPR ENVELOPPE DES ÉDIFICES

Modèle de préretraité de la branche de l'enveloppe des édifices

11.3. Pixels espions

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut utiliser des pixels espions sur son site web. Ils sont également appelés balises web. Les pixels espions – aussi ceux de tiers dont la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services utilise les services – sont de petites images généralement invisibles, automatiquement téléchargées lors de la visite du site web. Les pixels espions permettent de collecter les mêmes informations que les fichiers de journalisation du serveur.

12. Services de tiers

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut recourir à des services de tiers afin de pouvoir exécuter ses tâches et activités de manière durable, conviviale, sûre et fiable. Ce genre de services peuvent aussi servir à intégrer des contenus sur le site web de la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services. Pour ce faire, ils requièrent l'adresse de protocole internet (IP) de l'utilisateur, sinon les contenus en question ne peuvent être transmis.

À des fins sécuritaires, statistiques et techniques, les tiers dont la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services utilise les services peuvent également traiter des données en rapport avec leurs tâches et activités sous une forme agrégée, anonymisée ou pseudonymisée. Il s'agit en particulier de données de performance et d'utilisation.

12.1. Infrastructure numérique

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut recourir à des services de tiers afin de bénéficier de l'infrastructure numérique nécessaire en rapport avec ses tâches et activités. Il s'agit notamment de services d'hébergement et de stockage fournis par des prestataires spécialisés.

12.2. Communication, audioconférences et visioconférences

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services recourt aux services de tiers pour la communication (courriels, SMS) ainsi que pour les audioconférences et les visioconférences. La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services peut ainsi organiser, par exemple, des réunions virtuelles ou des cours en ligne et des webinaires. Les conditions d'utilisation ou les déclarations de protection des données des services utilisés s'appliquent en complément de la présente déclaration de protection des données.

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services utilise surtout Microsoft Teams : une plateforme offrant entre autres un service d'audioconférences et de visioconférences fournie par Microsoft Corporation (Etats-Unis) / Microsoft Ireland Operations Limited (Irlande) pour les utilisateurs dans l'Espace économique européen (EEE), en Grande-Bretagne et en Suisse. Informations sur la protection des données : « Protection et confidentialité des données » (« Microsoft Trust Center »), Déclaration de confidentialité, « La confidentialité chez Microsoft », « Confidentialité et Microsoft Teams ».

13. Questions et requêtes relatives à la protection des données

Tout travailleur, toute entreprise et toute autre personne concernée peut, dans le cadre du droit de la protection des données en vigueur, consulter les données personnelles qui le concernent et, si nécessaire, exiger leur rectification ou l'ajout d'une mention du caractère litigieux. La suppression et le blocage de la transmission peuvent en principe être exigés dans le cadre du droit de la protection des données. Il convient toutefois de relever que, dans certaines situations, la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services ne peut pas y donner suite en raison de ses obligations légales ou de ses intérêts prépondérants. Lorsque des demandes de ce type lui sont soumises, la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services doit vérifier l'identité de la personne concernée, par exemple au moyen d'une copie d'une pièce d'identité. Il est également possible de répondre aux demandes de renseignements par courrier électronique.

Les questions et requêtes relatives à la protection des données, y compris les demandes de renseignements, de rectification et autres, doivent être adressées à la direction de la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services (voir coordonnées au chiffre 1).

La Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services est soumise à la surveillance du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT, <https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home.html>).

Les personnes concernées titulaires de données personnelles traitées par la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services disposent d'un droit de recours auprès de l'autorité de surveillance compétente. En Suisse, l'autorité de surveillance compétente en matière de protection des données est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence ([PFPDT](#)).

La présente déclaration de confidentialité peut être modifiée ou complétée en tout temps, en fonction des besoins. La version la plus récente de cette déclaration est toujours disponible sur le site web de la Fondation MPR Enveloppe des édifices via MPR Services.